

# **Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines**

## **« SOTRAPIL S.A »**

### **NOTICE D'AUGMENTATION DE CAPITAL**

La société de transport des hydrocarbures par pipelines porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 18 décembre 2008 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 629.200 dinars pour le porter de 15.730.000 dinars à 16.359.200 dinars et ce par incorporation de :

- 607.815,268 dinars à prélever sur le poste « réserves pour réinvestissements exonérés » après réaffectation des résultats de 2007.
- 21.384,732 dinars à prélever sur le poste « réserves extraordinaires ».

Cette augmentation de capital est réalisée par l'émission de 125.840 actions nouvelles gratuites de nominal de 5 dinars chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour vingt cinq (25) actions anciennes.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse .

#### **Jouissance des actions nouvelles gratuites :**

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2008** et seront assimilées aux actions anciennes.

#### **Cotation en bourse :**

Les actions anciennes SOTRAPIL seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **30 décembre 2008**.

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **30 décembre 2008**.

#### **Prise en charge par la STICODEVAM :**

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **30 décembre 2008**.